

608th Council meeting

Brussels, 20 November 1979

Foreign Affairs

**President: Mr. O'Kennedy
Irish Foreign Minister**

The press release for this meeting is unavailable. A summary is reproduced from the Bulletin of the European Communities, No. 11-1979, pp. 92-93

Reorganization of working time: On the basis of a report from the Economic Policy Committee, the Council held an exchange of views on the economic aspects of the reorganization of working time.

**608th meeting — Foreign affairs
(Brussels, 20 November)**

2.3.21. President: Mr O'Kennedy, Irish Foreign Minister, and Mr Burke, Minister of State, Ministry of Industry, Commerce and Energy of Ireland

Commission: Mr Jenkins, President; Mr Ortoli, Mr Haferkamp, Vice-Presidents; Mr Cheysson, Mr Vouel, Mr Davignon, Mr Tugendhat, Members

Second ACP-EEC Lomé Convention: The Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council, approved and signed the internal agreements and measures and procedures required for implementation of the second ACP-EEC Lomé Convention and the financing and administration of Community aid. The internal agreement on the financing and administration of aid mobilizes the appropriations to be paid by the Member States under the Lomé Convention and the Decision on the association of overseas countries and territories (OCT).

As far as aid to the OCTs is concerned, the Representatives of the Governments of the Member States agreed to fix the sum at 109 million EUA, consisting of 94 million EUA from the European Development Fund (EDF) and 15 million EUA from the European Investment Bank (EIB). The agreement lays down the operating rules for financial cooperation, determines the procedures for programming, appraising and approving aid and defines the arrangements for monitoring the

use to which aid is put. Lastly, under the agreement a new EDF Committee comprising representatives of the Member States has been set up under the auspices of the Commission and a Committee has also been set up under the auspices of the EIB.²

1980 Generalized Preferences Scheme: The Council recorded its agreement on the 1980 scheme for the developing countries.¹

Food aid: The Council discussed in detail the Community position to be adopted—at the meeting of the Food Aid Committee in London on 29 and 30 November as regards the negotiation of a new Food Aid Convention.

Right of establishment for midwives: The Council discussed final outstanding questions concerning all the various provisions on the right of establishment and freedom to provide services by midwives. It concluded by instructing the Permanent Representatives Committee to continue examining the question with a view to facilitating settlement of the last remaining problem at the next Council meeting.

Conclusion of the GATT multilateral trade negotiations: Following an in-depth discussion which enabled a solution to be reached on the final outstanding problems, the Council accepted the results of the GATT multilateral trade negotiations and took the appropriate decisions regarding the signing of the agreement negotiated in Geneva.³

Steel: The Council held a general policy debate on the package of measures envisaged or proposed by the Commission in its Communication of 9 November on anti-crisis

¹ Point 2.2.41.

² Point 2.2.14.

³ Points 1.3.1 and 1.3.2.

measures for the Community steel industry in 1980.¹ The Commission spelled out the approach it advocates for 1980 and the delegations expressed their general positions on both the internal and external aspects of the question. The Council agreed to continue its discussions on the matter with the aim of reaching conclusions swiftly. To this end it instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining the matter in the light of the day's discussion.

609th meeting — Labour and Social Affairs (Brussels, 22 November)

2.3.22. President: Mr Gene Fitzgerald, Minister for Labour for Ireland

Commission: Mr Vredeling, Vice-President

Linking work and training for young people: The Council agreed on a Resolution defining a number of guidelines for the Member States.²

Social security for self-employed migrant workers: The Council took note of the progress of proceedings on the proposals for Regulations amending the 1971 Regulation to cover self-employed and non-employed persons moving within the Community.³ The Council approved the principle of the amending Regulation, subject to appropriate solutions being found to three problems which it has not yet been possible to resolve in a way satisfactory to all delegations and the Commission.

Migrant policies vis-à-vis non-member countries: The Council approved the following conclusions:⁴

The Council took note of the Commission Communication concerning consultation on migration policies *vis-à-vis* non-member countries; it confirmed the importance it

attaches, in accordance with its resolution of 21 January 1974 concerning a social action programme and its resolution of 9 February 1976 on an action programme for migrant workers and members of their families, to appropriate consultation on migration policies *vis-à-vis* non-member countries;

it took note of delegations' comments on the aforementioned Communication;

it considered that, of the various aspects of migration policies on which consultation could be held, efforts should centre on:

- questions regarding the priority to be given to workers who are nationals of the Member States;
- current questions regarding labour from non-member countries arising in the Community's relations with those countries;

The Council recalled point 6 of the Resolution of 9 February 1976 to the effect that the social problems arising for workers who are nationals of the Member States and resident in certain non-member countries and for members of their families should be examined as necessary;

it considered that the appropriate framework and procedures for consultation should be determined with due regard to:

- the nature of the problems which form the subject of consultation;
- the respective powers of the Council, the Commission or the Member States with regard to these problems;

¹ Points 2.1.13 and 2.2.8.

² Point 2.1.42.

³ Point 2.1.47.

⁴ Point 2.1.43.

382941

■***

NOTE BIO(79) 381 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I, M. LECOMTE
DG VIII ET M. COLMANT, SECRETARIAT GENERAL

■***

OBJET: CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 20 NOVEMBRE 1979

VOICI LES RESULTATS DU CONSEIL :

1. NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES (MARTIN VASEY)

LE CONSEIL A PU DONNER SON ACCORD POLITIQUE A L'ENSEMBLE DES ACCORDS TARIFAIRES, CODES DE CONDUITE ET AUTRES ARRANGEMENTS NEGOCIES DANS LE CADRE DES NCM AU SEIN DU GATT. LES ACTES JURIDIQUES NECESSAIRES A LA CONCLUSION FORMELLE DES NEGOCIATIONS PAR LA COMMUNAUTE SERONT ADOPTES DANS LES PROCHAINS JOURS. CE RESULTAT A ETE ATTEINT PAR UN COMPROMIS POLITIQUE DE LA PRESIDENCE SUR LA QUESTION DE COMPETENCE (SIGNATURE). SELON CE COMPROMIS, LES ETATS MEMBRES SIGNERONT, A COTE DE LA COMMISSION, LE PROTOCOLE TARIFIARE POUR LES PRODUITS RELEVANT DU TRAITE CECA (CF. CONCLUSION DU KENNEDY ROUND ET DES NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXIV), AINSI QUE LES CODES SUR LES NORMES ET SUR LES AVIONS (MAIS PAS SUR LES SUBVENTIONS OU LES ACHATS PUBLICS). LA COMMISSION A FAIT ACTER AU PROCES-VERBAL SA POSITION SELON LAQUELLE L'ENSEMBLE DES CODES RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DE LA COMMUNAUTE.

POUR ARRIVER A CE RESULTAT, LE CONSEIL A DU REGLER CERTAINES QUESTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE SUR LE PLAN INTERNE DES CODES ET NOTAMMENT DU CODE SUR LES NORMES, AINSI QUE LA REPARTITION ENTRE ETATS MEMBRES DES CONTINGENTS TARIFAIRES POUR LA VIANDE BOVINE.

2. FIBRES SYNTHETIQUES (DOUBLE PRIX DU PETROLE ET DU GAZ NATUREL AUX ETATS-UNIS)

LA COMMISSION A PROPOSE AU CONSEIL D'ENTAMER LA PROCEDURE DE PLAINTES PREVUE A L'ARTICLE XXIII DU GATT EN SE BASANT SUR L'ARTICLE XX (i). CET ARTICLE PERMET ENTRE AUTRES AUX PARTIES CONTRACTANTES D'APPLIQUER DES RESTRICTIONS A L'EXPORTATION DES MATIERES PREMIERES NATIONALES JUGEES NECESSAIRES POUR L'APPROVISIONNEMENT D'UNE INDUSTRIE DE TRANSFORMATION NATIONALE AUSSI LONGTEMPS QUE LE PRIX INTERNE DES MATIERES EN QUESTION EST MAINTENU A UN NIVEAU INFERIEUR AU PRIX MONDIAL DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE STABILISATION ECONOMIQUE (CE QUE LES AMERICAINS FONT DANS LE CAS D'ESPECE POUR LE NAPHTHA), MAIS SEULEMENT A CONDITION QUE DE TELLES RESTRICTIONS N'ENTRAIENT PAS UNE AUGMENTATION DES EXPORTATIONS OU DE LA PRO-
///

NNNN

M. SANTARELLI GPP BERL 1/23 2574 21.11.79



SECTION DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION NATIONALE, ET QUE DES RESTRICTIONS N'ENTRAIENT PAS UNE DISCRIMINATION INJUSTE ENTRE LES PARTIES CONTRACTANTES. LA COMMISSION ENTAMERA IMMEDIATEMENT LES CONSULTATIONS PREVUES A L'ARTICLE XXXII DE FACON A POUVOIR FAIRE RAPPORT AU CONSEIL DE DECEMBRE. CETTE MANIERE DE PROCEDER A ETE APPROUVEE PAR LE CONSEIL.

LA COMMISSION A SAISI L'OCCASION D'INFORMER LE CONSEIL DE SON INTENTION D'INTRODUIRE DANS LES PROCHAINS JOURS DES DROITS ANTI-DUMPING SUR LES FIBRES ACRYLIQUES EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS. (DIS: 7,2 0/0 POUR FIBRES DISCONTINUES, 26,8 0/0 POUR CABLES POUR DISCONTINUES... FIN DIS) CETTE DECISION EST LE RESULTAT D'UNE ENQUETE MENEE SUR PLACE A LA SUITE D'UNE PLAINE DE L'INDUSTRIE EUROPEENNE EN MAI DERNIER DANS LE CADRE DU REGLEMENT ANTI-DUMPING ET N'EST PAS LIEE DIRECTEMENT AU PROBLEME DU DOUBLE PRIX. LES IMPORTATIONS DES PRODUITS EN CAUSE EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS ONT DOUBLE EN DEUX ANS, PASSANT DU 1,7 0/0 DU MARCHE EN 1977 A 3,4 0/0 EN 1979 ET DE 1,1 0/0 A 6,40/0 POUR LE SEUL MARCHE ITALIEN. CES IMPORTATIONS, EFFECTUEES A DES PRIX INFÉRIEURS AUX PRIX EUROPÉENS, ONT EU POUR EFFET DE METTRE EN PERIL LES EFFORTS D'ASSAINISSEMENT DE L'INDUSTRIE COMMUNAUTAIRE, QUI CONNAIT DES DIFFICULTÉS GRAVES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

3. PREFERENCES GENERALISEES

LE CONSEIL A MARQUE SON ACCORD SUR LE SCHEMA DES PREFERENCES GENERALISEES POUR 1980. OUTRE UNE AUGMENTATION THÉORIQUE (ASSEZ IMPORTANTE) DES POSSIBILITES D'IMPORTATIONS PREFERENTIELLES (VOIR RP-75), LE SCHEMA 1980 COMPORE DEUX INNOVATIONS NOTABLES: NOUVEAU SYSTEME DE PREFERENCES POUR LES PRODUITS TEXTILES (VOIR RP-62) ET INCLUSION DE LA CHINE. LE CONSEIL A PUISSE METTRE D'ACCORD SUR L'INCLUSION DE QUELQUES CONCESSIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES PDS LES MOINS AVANÇES, SUR LA REDUCTION DU DROIT SPÉCIFIQUE MINIMUM SUR LE TABAC VIRGINIA DE 15% A 13% UDE/100 KG POUR COMPENSER PARTIELLEMENT L'IMPACT DE L'UIC SUR LES DROITS PERCUS EN LIVRES STERLING ET SUR LES DROITS PREFERENTIELS APPLICABLES A L'HUILE DE PALME.

4. PRODUITS DU JUTE

LE CONSEIL A APPROUVE DES DIRECTIVES DE NEGOCIATION POUR LA NEGOCIATION D'ACCORDS SUR CES PRODUITS AVEC L'INDE ET LE BANGLADESH. LES NOUVELS ACCORDS COMPORTERONT LE MAINTIEN DES DROITS ZERO DANS LE CADRE DU USPG MOYENNANT CERTAINS ENGAGEMENTS D'AUTO-LIMITATION, ETANT ENTENDU QUE LES IMPORTATIONS SERONT TOTALEMENT LIBERALISEES A PARTIR DU 1ER JANVIER 1985. LES NOUVELS ACCORDS DEVONT ETRE EN VIGUEUR A PARTIR DE 1980.

NNNN

1

■■■ 5. TEXTILES GRECS

■-----
LE CONSEIL A AUTORISE LA COMMISSION A NEGOCIER UN ARRANGEMENT AVEC LA GRECE SUR SES EXPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES EN 1980 COMPORANT UN DEPASSEMENT ■■■■■■■■■■■■ DU PLAFOND GLOBAL INTERNE POUR LE FIL DE COTON. AUX TERMES DE LA DECISION DU CONSEIL DE DECEMBRE 1977, LA COMMISSION EST CHARGEE D'ASSURER QUE LES IMPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES SENSIBLES EN PROVENANCE DES PAYS A BAS PRIX NE DEPASSENT PAS LES PLAFONDS GLOBAUX INTERNES, EN NEGOCIANT DES ACCORDS D'AUTOLIMITATION DANS LE CADRE DE L'AMF OU ARRANGEMENT SIMILAIRE. L'ARRANGEMENT NEGOCIE AVEC LA GRECE NE COUVRE QUE LA PERIODE ALLANT JUSAU'A LA FIN DE 1979. IL FAUT DONC PREVOIR UN NOUVEL ARRANGEMENT POUR 1980. A PARTIR DE 1981 LA GRECE SERA MEMBRE DE LA CEE ET LES DIFFICULTES EVENTUELLES DANS LE SECTEUR TEXTILE DEVONT, LE CAS ECHEANT, ETRE REGLEES SUR LA BASE DE LA CLAUSE DE SAUVEGARDE CONTENUE DANS L'ACTE D'ADHESION.

6. CHYPRE

■-----
LE CONSEIL N'A PAS PU APPROUVER LES DIRECTIVES DE NEGOCIATION POUR LE REGIME COMMERCIAL TRANSITOIRE A APPLIQUER A PARTIR DU 1ER JANVIER 1980. UN CONSENSUS S'EST DEGAGE ENTRE LA COMMISSION ET HUIT DELEGATIONSPOUR PROPOSER A CHYPRE LE MAINTIEN DU REGIME ACTUEL POUR UN AN, MAIS LA DELEGATION ■■ ITALIENNE N'A PAS PU S'Y RALLIER EN RAISON DU LIEN QU'ELLE ETABLIT AVEC L'ADOPTION D'UNE ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DU MARCH2 DES POMMES DE TERRE.
///

CONVENTION DE LOME (HUBERT FERF FOND)

LES NEUF ONT PROCEDE A LA SIGNATURE DE L'ACCORD INTERNE REGLANT ENTRE EUX LES PROBLEMES DE FINANCEMENT ET DE GESTION DES AIDES ACCORDEES PAR LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT AUX PAYS ACP, AU TITRE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE LOME, AINSI QU'AUX PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE MER (PTOM), BENEFICIAINT D'UN REGIME PARALLELE.

LE MONTANT TOTAL DU FED EST FIXE A 4.636 MIO UCE, DONT 4.542, COMME PREVU, POUR LES ACP ET 94 MIO POUR LES PTOM.

ON RAPPELLERA AU SUJET DES CES TERRITOIRES L'EVOLUTION EN-REGISTREE DEPUIS 1976 :

- A) LES DEPARTEMENTS FRANCAIS D'OUTRE MER NE BENEFICIENT PLUS DE DESORMAIS DU FED, LES DISPOSITIONS DES DIVERSES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES (FEoga - FONDS SOCIAL - FONDS REGIONAL) LEUR ETANT PLEINEMENT APPLICABLES,
- B) PLUSIEURS TERRITOIRES D'OUTRE MER ONT ACCEDE A L'INDEPENDANCE ET SONT DEVENUES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE LOME (SURINAM - SEYCHELLES - COMORES - DJIBOUTI - TUVALU - ILES SALOMON - DOMINIQUE - SAINTE LUCIE - KIRIBATI). SAINT VINCENT VA DEVENIR PROCHAIMENT LE 59EME ACP ET LES NOUVELLES HEBRIDES SUIVRONT DE PRES.

LES QUOTE PARTS DES ETATS MEMBRES DANS LE FINANCEMENT DU FED S'ETABLISSENT COMME SUIT

BELGIQUE	273,524 MILLIONS D'UCE, SOIT 5,9 0/0
DANEMARK	115,900 MILLIONS D'UCE, SOIT 2,5 0/0
ALLEMAGNE	1 311,988 MILLIONS D'UCE, SOIT 28,3 0/0
FRANCE	1 186,816 MILLIONS D'UCE, SOIT 25,6 0/0
IRLANDE	27,816 MILLIONS D'UCE, SOIT 0,6 0/0
ITALIE	533,140 MILLIONS D'UCE, SOIT 11,5 0/0
LUXEMBOURG	9,272 MILLIONS D'UCE, SOIT 0,2 0/0
PAYS-BAS	343,064 MILLIONS D'UCE, SOIT 7,4 0/0
ROYAUME-UNI	834,480 MILLIONS D'UCE, SOIT 18,0 0/0

DIS - LES NEUF ONT EGALLEMENT ADOpte UNE DECISIONS INTERNE FAISANT REFERENCE AUX OBJECTIFS DE LA CONVENTION EN MATIERE DE PROMOTION DE LA DIGNITE DE L'HOMME, TELS QU'ILS ONT ETE RAPPELES LORS DE LA CEREMONIE DE SIGNATURE PAR LES PRESIDENTS DU CONSEIL CEE ET ACP ET DISPOSANT QUE 'WHEN, IN THE

NNNN

433226

COUNCILS VIEWS, THESE AIMS AND OBJECTIVES ARE CONSISTENTLY DENIED BY A CONTRACTING PARTY OF THE CONVENTION, THE COUNCIL WILL CONSIDER THE NECESSARY ACTION. - FIN DIS

AIDE ALIMENTAIRE EN CEREALES

CERTAINS PROGRES ONT ETE ENREGISTRES QUI DEVRAIENT PERMETTRE A LA COMMUNAUTE DE PARTICIPER A UNE NOUVELLE CONVENTION D'AIDE ALIMENTAIRE QUI POURRAIT ETRE NEGOCIEE EN FEVRIER ET DE PORTER SON ENGAGEMENT DE 1.287.000 A 1.650.000 TONNES DE CEREALES. CERTAINES RESERVES SUBSISTENT TOUTEFOIS QUE DEVRAIT LEVER LE COREPER LA SEMAINE PROCHAINE. LA SOLUTION PROBABLE SERAIT DE PROPOSER LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'AIDE ALIMENTAIRE INTERIMAIRE, PORTANT EN FAIT SUR LA CAMPAGNE 1980/81, LA COMMUNAUTE SOUHAITANT QU'A L'ISSUE DE LA PROROGATION DE L'ACTUEL ACCORD SUR LE BLE (JUILLET 1981) LE LIEN SOIT RETABLIS ENTRE LES DEUX INSTRUMENTS.

A SUIVRE.

AMITIES,
M. SANTARELLI COMEUR
NNNN

NNNN

4

382713

NOTE BIO (79) 381 - SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 20 NOVEMBRE

CONSEIL EUROPEEN (PERLOT)

LA PRESIDENCE A VOULU PASSER EN REVUE, LA DERNIERE FOIS AVANT LE CONSEIL EUROPEEN, LES DIFFERENTS THEMES ET LES DOCUMENTS QUI S'Y RAPPORTENT

LE PRESIDENT JENKINS A CONFIRME QUE POUR LE JEUDI 22 NOVEMBRE, LES DOCUMENTS QUI CONSTITUENT LA CONTRIBUTION DE LA COMMISSION SERONT A LA DISPOSITION DES ORGANES DU CONSEIL. IL S'AGIT D'UN PAPIER SUR LA CONVERGENCE ET LES QUESTIONS BUDGETAIRES, D'UN PAPIER SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE, D'UN DOCUMENT SUR L'ENERGIE, DU DOCUMENT SUR L'"EUROPE 1990" DEJA PRESENTE AU CONSEIL EUROPEEN AUQUEL S'AJOUTE UN DOCUMENT SUR LA TELEMATIQUE ET D'UN PAPIER SUR L'UNION EUROPEENNE. LE PRESIDENT JENKINS A AUSSI SIGNAL2 QUE LA COMMISSION EXAMINERAIT AUJOURD'HUI LES PROBLEMES QUI RELEVENT DES EXCEDENTS AGRICOLES, EN PARTICULIERS CEUX DU SUCRE ET DES PRODUITS LAITIERS.

EN PLUS, L'ENVOI D'UN DOCUMENT SUR LES QUESTIONS SOCIALES DEPEND, A AJOUTE LE PRESIDENT JENKINS, DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DU CONSEIL AFFAIRES SOCIALES QUI SE TIENDRA CE JEUDI MEME.

POUR CE QUI EST DU RAPPORT DES TROIS SAGES, LA PRESIDENCE FAIT VALOIR QUE LES DEUX COPIES PAR DELEGATION (L'UNE SCELLEE DESTINEE AUX MEMBRES DU CONSEIL EUROPEEN ET L'AUTRE POUR LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES) DEVAIENT ETRE TRAITEES AVEC BEAUCOUP DE PRECAUTIONS EN CE QUI CONCERNE LEUR PUBLICITE, ETANT DONNE QU'IL REVENAIT AU CONSEIL EUROPEEN LUI-MEME DE DECIDER DE CET ASPECT ET D'AUTRES ASPECTS DE PROCEDURE.

LA DELEGATION FRANCAISE A FAIT SAVOIR QUE SOUS LES POINTS "DIVERS" ELLE POURRAIT SOULEVER LA QUESTION DES MOUTONS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN. A SON TOUR, LA DELEGATION ALLEMANDE A FAIT CONNAITRE SON INTENTION DE PARLER DES PROBLEMES ENERGETIQUES.

A SUIVRE
AMITIES
E.PERLOT COMEUR
NNNN

NNNN

E.PERLOT GPP B. 1/20 3810

21.11.79

X X

E.PERLOT

CJM

514356

■ * * *
NOTE BIO (79) 381 SUITE 1 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG 1 ET A M. LECOMTE
DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 20.11.1979

SIDERURGIE (WILLY HELIN)

■■■ L'ESPRIT DE SOLIDARITE TRES PROFOND QUI AVAIT ANIME LES ETATS MEMBRES NE SEMBLE PLUS SE MANIFESTER AVEC LA MEME CLARTE : JE NE SUIS PAS SUR QUE CE SOIT UN BON SIGNE POUR NOTRE DEBAT SUR LA POLITIQUE ANTI CRISE DE LA SIDERURGIE POUR 1980.

L'ANNEE 80 SERA UNE ANNEE DIFFICILE POUR LA SIDÉRURGIE ET JE CRAINS QUE LES INDICATIONS PEU FAVORABLES DONT LA COMMISSION FAIT ETAT (BAISSE DES CONSOMMATIONS, RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITE GENERALE) NE SOIENT DEJA EN TRAIN DE SE VÉRIFIER.

SEULE LA DELEGATION BRITANNIQUE A SOULEVE CE PROBLEME FONDAMENTAL.

LE TRAITE DE PARIS N'EST PAS LE TRAITE DE ROME.
EN DERNIERE ANALYSE, C'EST LA COMMISSION QUI DOIT PRENDRE SA
DECISION.

JE PUIS VOUS ASSURER QU'ELLE PRENDRA CETTE FOIS AUSSI SES RESPONSABILITES !!

■ "ON A OUBLIE UN ELEMENT PERMANENT. LA COMMISSION INSISTE EN EFFET SUR LA SOLIDARITE PEUT ASSURER LA RESTRUCTURATION. NOUS REGRETTONS DES LORS QUE LE GOUVERNEMENT ITALIEN N'AIT PAS ETE A MEME DANS LES PRESENTE SESSION DE MARQUER SON ACCORD FORMEL SUR L'ENCADREMENT DES AIDES NATIONALES DONC BENEFICIE LE SECTEUR SIDERURGIQUE.

L'EXPERIENCE DE DEUX ANNEES ET DEMIE DE PLAN ANTI CRISE A DEMON TRE LA RAPIDITE AVEC LAQUELLE LE MARCHE SIDERURGIQUE PEUT SE DETERIORER.

LA SITUATION SUR LE MARCHE SIDERURGIQUE EUROPEEN PEUT TRES VIEN
SI NOUS N Y PRENONS PAS GARDE ETRE COMPARABLE A CELLE DE LA
FIN DE L ANNEE 1976 ET DU DEBUT DE L ANNEE 1977.

NOUS N'AURONS PAS CETTE FOIS CI L'EXCUSE D'AVOIR ETE PRIS PAR SURPRISE. L'ANNEE SERA PRINCIPALEMENT DIFFICILE SOUS L'ANGLE DE L'EMPLOI ET JE VOUS DEMANDE SI C'EST LE MOMENT QUE NOUS ALLONS CHOISIR POUR DIRE QUE LA SOLIDARITE NE JOUE PAS.

LA COMMISSION N'ACCEPTERA PAS CETTE CARICATURE.

EN CES TERMES M. DAVIGNON A PRÉSENTÉ LE PROGRAMME ANTI CRISE DE LA SIDÉRURGIE POUR 1980 DANS LA NUIT DE MARDI À MERCREDI.

■ (NOUS VOUS ■ RENVOYONS ████ EGALEMENT A LA NOTE BIO
365 SUR LA CONFERENCE QUE M. DAVIGNON A FAITE LE 9-11-1979)

LIRE EN LIGNE : LA SOLIDARITE POUR RESOUDRE LA CRISE DE LA SIDERURGIE, PARCE QUE SEULE CETTE SOLIDARITE PEUT ASSURER LA RESTRUCTURATION.

NMAN

Willy Hélin GPP B 2/2 7522 21-11-79

Manual Santarelli

4466088

LA REACTION DE M. DAVIGNON FAISAIT SUITE A UN TOUR DE TABLE AU COURS DUQUEL LA GRANDE MAJORITE DES ETATS MEMBRES A L'EXCEPTION DU ROYAUME UNI ET DANS UNE MOINDRE MESURE DU LUXEMBOURG S'ETAIT PRONONCEE EN FAVEUR NON SEULEMENT D'UNE SUSPENSION DES PRIX MINIMA SUR LES TROIS PRODUITS CONCERNES (RONDS A BETON, LAMINES MARCHANDS ET COILS) MAIS POUR UNE ABOLITION PURE ET SIMPLE DU SYSTEME DE PRIX MINIMA.

M. DAVIGNON A INDIQUE LES DANGERS QU'UNE TELLE ATTITUDE COMPOURAIT EN INSISTANT SUR LE FAIT QU'IL ETAIT INDISPENSABLE QUE LA COMMISSION DISPOSAT DU POUVOIR DE REINTRODUIRE RAPIDEMENT LES PRIX MINIMA POUR CES PRODUITS AU CAS OU LE MARCHE SE DETERIORAIT.

DE TOUTE FACON A T IL REPETE NOUS PRENDRONS NOS RESPONSABILITES ET LA DECISION FINALE REVIENT A LA COMMISSION EUROPEENNE. IL RESSORT D'UN TOUR DE TABLE QUI A SUIVI L'INTERVENTION DE M. DAVIGNON QU'AU MOIS DE DECEMBRE LE PLAN ANTI CRISE POUR 1980 POURRA ETRE ADORTE.

LA QUESTION QUI RESTE A REGLER EST TOUJOURS CELLE DE L'ADHESION DE L'ITALIE A UN REGLEMENT COMMUNAUTAIRE SUR L'ENCADREMENT DES AIDES DONT BENEFICIE LA SIDERURGIE.

LE MINISTRE ITALIEN DES PARTICIPATION D'ETAT M. SIRO LOMBARDINI A PROMIS QUE SON PAYS SERAIT EN MESURE DE LEVER SA RESERVE DANS LES PROCHAINS JOURS. CETTE ANNONCE A SUSCITE DE LA PART DU MINISTRE OUEST ALLEMAND LE COMTE LAMBSDORFF UNE DECLARATION CLAIRE SELON LAQUELLE LA LEVEE DU VETO ITALIEN "INFLUENCERA SENSIBLEMENT L'ATTITUDE OUEST ALLEMANDE A L'EGARD DU PLAN ANTI CRISE 1980".

AMITIES MANUEL SANTARELLI COMEUR
NNNN

NNNN